

Attention : aucune réservation ne sera prise en compte si votre dossier est incomplet.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**A retourner accompagné de votre règlement par chèque et de la photocopie de votre pièce d'identité à :**

OSCL – Marché aux jouets – ruelle de la Mairie –  
21 380 ASNIÈRES LÈS DIJON  
avant le 03 novembre 2025

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
Code Postal/Ville .....  
Mail .....@.....  
Téléphone (obligatoire) .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....  
Délivré le ..... Par .....

Nombre d'emplacement avec tables ..... x 10 € = .....  
Nombre d'emplacement sans table ..... x 8 € = .....  
Le nombre d'emplacements est limité à 2 par exposant.

La confirmation de l'inscription sera faite par mail ou par SMS.

Je déclare sur l'honneur en tant que particulier :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels usagés en bon état (Article L 130-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Fait à ..... le .... / .... / .....

Signature :



Asnières-lès-Dijon  
entre ville et campagne



## MARCHÉ AUX JOUETS

**Dimanche 9 novembre 2025**

**de 9h00 à 18h00**

Salle polyvalente  
d'ASNIÈRES LÈS DIJON

Pour tout renseignement :  
osclasniereslesdijon@gmail.com  
Tel : 07 83 80 52 71  
<https://www.osclasniereslesdijon.fr>



# RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX JOUETS

## du 9 novembre 2025

Salle polyvalente  
21 380 ASNIÈRES LÈS DIJON

**Organisateur :** Cette manifestation est organisée par l'OFFICE DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, ruelle de la Mairie, 21380 ASNIERES LES DIJON. Contact : 07 83 80 52 71.

### **Article 1 :** Obligations légales

Toute personne majeure participant à cette manifestation devra fournir :

- son nom et prénom,
- son adresse,
- la copie d'une pièce d'identité conformément à la loi en vigueur.

Ces informations seront consignées dans le registre de police légal tenu à cette occasion.

### **Article 2 :** Produit mis en vente

L'inscription est ouverte aux particuliers majeurs, sous réserve de ne pas vendre de produits neufs ou volés. Le stand sera tenu obligatoirement par la personne majeure qui s'est inscrite.

Est autorisé à la vente les jouets, jeux de société, poupées et accessoires (landaus, habits), figurines, vélos, trotinettes, tracteurs enfants, jeux vidéos et consoles, livres et DVD enfants. Ne sont pas admis les habits et tout produit alimentaire.

Il est interdit de revendre des articles achetés le jour même sur la manifestation.

### **Article 3 :** Prix

Le prix de l'emplacement :

- avec table est de 10 €
- sans table est de 8 €

Le nombre d'emplacements est limité à 2 par exposant.

### **Article 4 :** Réservation

La réservation de l'emplacement devra parvenir à l'OSCL au plus tard le 3 novembre 2025.

Toute demande d'inscription incomplète ne pourra pas être prise en compte. L'inscription sera ferme et définitive à réception du bulletin dûment complété, accompagné du chèque de règlement à l'ordre de l'OSCL. Aucune réservation par téléphone ou par mail ne sera acceptée.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser :

- toute demande d'inscription effectuée par une personne ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant.

- toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

### **Article 5 :** Annulation

En cas d'annulation :

- de l'exposant : aucun remboursement du règlement ne sera effectué,
- de l'organisateur : le règlement de l'emplacement sera intégralement remboursé.

### **Article 6 :** Installation et remballage

Cette manifestation se déroule dans la salle polyvalente (et sur le terrain).

L'installation des participants s'effectuera le matin entre 7h00 et 9h00 (présentation de l'original de la pièce d'identité).

L'accueil des exposants débute à partir de 7h00 et se termine à 18h00. L'accueil des visiteurs débute à 9h00 et se termine à 18h00. Aucun remballage ne pourra se faire avant 18h00.

Les véhicules des exposants devront être dégagés et stationnés sur les parkings indiqués.

### **Article 7:** Emplacement

L'attribution des emplacements se fera dans l'ordre d'arrivée des réservations, dans la limite des places disponibles. Aucune modification des emplacements attribués ne sera acceptée.

L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Chaque emplacement devra être débarrassé de tout déchet et rendu identique à l'arrivée. Les articles invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la journée.

L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Toute détérioration constatée sur le matériel mis à disposition sera facturée.

### **Article 8 :** Assurance

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou autre détérioration.

Les exposants renoncent expressément à exercer tout recours envers l'organisation pour tout dommage matériel, immatériel et/ou corporel.

**IMPÉRATIVEMENT joindre à votre inscription la photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire en cours de validité) que vous devrez avoir sur vous le jour de la manifestation.**

**La participation à cette manifestation vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.**